

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0581^e séance
tenue le 3 octobre 2016 à 14 heures
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu, l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, M. Christian Baron, Mme Chantal Bémour, Mme Leila Ben Amor, M. Carl Bouchard, Mme Isabelle Brault, M. Adrian Burke, M. André Desrochers, Mme Josée Dubois, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme Marianne Kempeneers, Mme Suzanne Laberge, Mme Audrey Laplante, Mme Guylaine Le Dorze, M. Jun Li, M. Laurence McFalls, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Marie-Laurence Poirer, Mme Sophie René de Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Marion Vacheret, Mme Elvire Vaucher, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Gisèle Fontaine, M. Frédéric Kantorowski, M. Najib Lairini, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste; les représentants des étudiants : M. Yan Bertrand, Mme Catherine Grondin, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe LeBel, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain, Mme Annie-Claude Vanier; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Éric Romano; les représentantes des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Sophie Archambault, Mme Sophie Arès, Mme Kate Bazinet, Mme Marie-Andrée Bélisle, Mme Claire Benoît, Mme Marie-Claude Binette, M. Pierre Bissonnette, M. Alain Charbonneau, M. François Courchesne, Mme Isabelle Dufour, Mme France Fillion, Mme Caroline Gravel, Mme Françoise Guay, Mme Isabelle Jordi, Mme Sophie Langlois, M. Stéphane Létourneau, Mme Sylvie Normandeau, Mme Chantal Pharand, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Michel Sarra-Bournet, Mme Isabelle Shumanski, M. Pascal Théoret, Mme Dominic Villiard.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Pierre Bourgouin, M. Michel Coutu, M. Arnaud Duhoux, Mme Trang Hoang, M. Daniel Lamontagne, M. Serge Montplaisir, M. Christian Nadeau, M. Michel Max Raynaud, Mme Audrey Smargiassi, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier; les représentants du personnel enseignant : Mme Karine Fradet, M. François Le Borgne, M. Jean Poiré; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche; les observateurs : Mme Lyne Desjardins, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Michèle Glemaud, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Vincent Gautrais, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Bertrand Lussier, M. Francis Perron, M. Philippe R. Richard, M. Éric Troncy, M. Stéphane Vachon, M. Jesús Vázquez-Abad.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les vice-recteurs

Le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie
Raymond Lalande

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Bibliothèque des livres rares et collections spéciales

Mme Geneviève Bazin, chef de bibliothèque retraitée et pionnière de la Bibliothèque des livres rares et collections spéciales, décédée le 3 septembre 2016.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0581-1 **ORDRE DU JOUR**
2016-A0021-0581^e-214

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2016-A0021-0581^e-214.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0580^e séance tenue le 12 septembre 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Transformation institutionnelle
 - 7.1. Énoncé de principes

7.2. Rapport du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle

8. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandation relative à la nomination d'un membre au Comité de la planification

9. Planification stratégique 2016-2021

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Proposition sur le rôle des assemblées départementales et facultaires dans tout projet de restructuration

11. Prochaine séance Le 7 novembre 2016, à 14 heures

12. Clôture de la séance

Concernant le point 9 de l'ordre du jour, M. Schiettekatte désire savoir si l'Assemblée sera appelée à accepter la planification stratégique ou simplement à la recevoir, selon ce qui est mentionné dans le rapport du Comité de l'ordre du jour.

La présidente des délibérations indique qu'à sa compréhension l'Assemblée sera appelée à l'accepter.

AU-0581-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0580^e SÉANCE
TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2016**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0580^e séance tenue le 12 septembre 2016, tel que présenté.

M. Burke déplore que des documents pour cette séance, notamment sous le point correspondances, aient été déposés tardivement.

La présidente des délibérations indique que le commentaire est hors d'ordre à ce moment-ci de l'ordre du jour, elle l'invite à présenter son commentaire au point concerné.

AU-0581-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général informe que le Conseil de l'Université a donné suite à la recommandation faite par l'Assemblée universitaire, à sa précédente séance, relative à la création du Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine (délibération AU 0580-9). Le tout est effectif depuis le 1^{er} octobre dernier.

AU-0581-4 **CORRESPONDANCE**
2016-A0021-0581^e-220, 221, 222

Les membres ont reçu deux correspondances : une première lettre de M. McFalls en lien avec la décision AU-709.1 de l'Assemblée universitaire du 17 novembre 1975, dont il a été question à la séance de l'Assemblée du 12 septembre dernier. Et une seconde lettre du secrétaire général en réponse à la première, à laquelle est annexé le procès-verbal de la séance de l'Assemblée universitaire du 17 novembre 1975. Le secrétaire général donne lecture des deux lettres.

AU-0581-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0581-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

La 2^e édition de *Mitig*, la semaine autochtone de l'Université de Montréal, s'est tenue dans la semaine du 19 septembre.

Le 21 septembre avait lieu la 2^e Conférence de la montagne de l'UdeM, sur le thème de la révolution de l'intelligence artificielle, avec les professeurs Yoshua Bengio, Yann LeCun et Joëlle Pineau, trois sommités mondialement reconnues en matière d'intelligence artificielle. Cette conférence fut un grand succès : 1300 personnes se sont présentées à la salle K-500 du pavillon Roger-Gaudry – et plus de 14 000 personnes se sont branchées en direct sur le compte Facebook de l'Université de Montréal pour visionner cette conférence de très haut niveau. Le recteur rappelle que l'objectif de ces conférences est d'offrir un accès à la connaissance au plus grand nombre, un objectif atteint.

Les 22 et 23 septembre se sont tenues, à l'Université de Montréal, les Journées de la relève en recherche de l'ACFAS et des fonds de recherche du Québec, sous la présidence de Frédéric Bouchard, vice-recteur associé à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation de l'UdeM, et président de l'ACFAS. Le recteur y a prononcé un mot de bienvenue.

Le 24 octobre avait lieu la 2^e édition de la Fête des récoltes du site Outremont. Le public a pu participer à de nombreuses activités sur le site organisées en collaboration avec des partenaires des projets éphémères sur le site du futur campus d'Outremont. Le recteur rappelle que la démarche de s'établir sur le site Outremont s'inscrit dans une volonté d'être une université citoyenne et partenaire des riverains.

La première édition de l'événement du Catalyseur d'imaginaires urbains s'est déroulé sur le site Outremont du 28 septembre au 2 octobre. Il s'agit d'un projet novateur, un laboratoire de création, financé en partie par l'UdeM et la Ville de Montréal. Les étudiants de la Faculté d'aménagement ont contribué au design du lieu.

Le recteur informe ensuite que le 28 septembre dernier, il a reçu la demande de M. Gérard Boismenu, vice-recteur à la transformation institutionnelle, d'être relevé de ses fonctions de vice-recteur pour des raisons de santé. Le recteur cite un extrait du message envoyé par M. Boismenu dans lequel il fait part de sa satisfaction en regard du travail accompli et du résultat de l'année qui vient de s'écouler : les consultations ont été menées avec succès et se sont terminées par un énoncé de principes qui est déposé pour adoption à l'Assemblée universitaire après avoir reçu, à ce jour, l'aval de tous les interlocuteurs. D'autre part, la planification 2016-2021 a été déposée à toutes les instances et est à l'étape d'adoption par l'Assemblée universitaire. Il se dit confiant que le nouveau cycle qui commence sera porteur. Le recteur se dit en accord avec M. Boismenu, l'institution entame un autre chapitre de son histoire, elle va passer à l'opérationnalisation avec les unités académiques et les services en se mobilisant autour de larges constats qui sous-tendent la planification stratégique, dont l'Assemblée discutera au point 9 de l'ordre du jour. Le recteur souhaite un prompt rétablissement à M. Boismenu et le remercie pour le travail accompli. Compte tenu de l'avancement des travaux, le recteur informe qu'il ne remplacera pas M. Boismenu. Sous peu, la direction verra à réorganiser les dossiers pour entreprendre cette étape d'opérationnalisation afin de faire de l'UdeM une meilleure université pour les années et les générations à venir.

Le 2 octobre, accompagné de la vice-rectrice Louise Béliveau et de la vice-rectrice adjointe Chantal Pharand, le recteur a remis les bagues de championnat aux étudiantes-athlètes de l'équipe de hockey féminin gagnante du championnat canadien. Elles ont remporté une victoire de 8-0 contre l'équipe de UBC, dans un deuxième championnat canadien en trois ans. Il rappelle que le premier championnat canadien gagné par l'UdeM l'a été par les dames.

Le même jour, le recteur a assisté à la cérémonie pour la dénomination du parc Jacques-Parizeau à Outremont. Plusieurs personnes ont souligné l'importance du geste de l'UdeM d'avoir décerné un doctorat *honoris causa* à Jacques Parizeau. Il se dit très heureux que ce diplôme de l'UdeM ait autant de résonances.

AU-0581-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Charest informe que la campagne annuelle Centraide à l'UdeM sera lancée au début d'octobre et se terminera à la fin du mois de novembre. L'objectif cette année est de 250 000 \$. Il précise que 35 % des contributions seront versées au soutien à la réussite scolaire. Un message d'annonce du recteur sera transmis à la communauté universitaire dans la semaine du 12 octobre ainsi qu'un message courriel permettant de faire un don électronique. Cette campagne est coprésidée par lui-même ainsi que par Hélène Boisjoly, doyenne de la Faculté de médecine, Michel Carrier, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, Gilles Rondeau, professeur émérite à l'École de travail social, président sortant de l'Association des professeurs et professeurs retraités de l'Université de Montréal. Il remercie à l'avance les membres de l'intérêt et de leur générosité.

En complément, le recteur souligne que ces fonds sont distribués, entre autres, à des organismes éducatifs, sociaux et de santé, dont plusieurs sont en lien avec les travaux menés par des professeurs de l'Université. D'autre part, la tradition veut qu'il y ait un chef d'établissement universitaire qui fait le tour des autres pour mousser la campagne ; cette année, c'est la principale et vice-chancelière de l'Université McGill. Lors d'une rencontre à l'UdeM à cet effet, le recteur lui a annoncé que l'UdeM, Polytechnique et HEC devraient ensemble dépasser l'objectif de 450 000 \$ que s'est fixé McGill.

AU-0581-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Molotchnikoff dit avoir été surpris que le recteur n'ait pas fait mention du classement mondial des universités annoncé récemment, qui place l'UdeM au 103^e rang. Il indique que l'on peut être fier que, malgré les conditions difficiles dans lesquelles travaillent les professeurs, l'UdeM réussisse à percer parmi les universités francophones. Il souhaite rendre hommage aux professeurs qui ont travaillé pour obtenir ces classements basés essentiellement sur les publications, et remercie les membres du personnel de soutien et administratif qui y ont travaillé, et également les étudiants des cycles supérieurs.

Le recteur reconnaît qu'il a oublié de mentionner ce fait qui est très important et positif. Il souligne que l'UdeM a progressé de dix rangs dans ce classement par rapport à l'année dernière, alors que les quatre universités canadiennes qui étaient devant l'UdeM ont reculé. L'élément clé de ce progrès sont les citations, donc les travaux des professeurs et des étudiants. Il convient que l'on peut être fiers de ce résultat dans le contexte dans lequel on est. Ces résultats comportent les citations des écoles affiliées. Pour pouvoir progresser, il faudra s'assurer que les collègues des écoles affiliées, mais aussi des hôpitaux affiliés mentionnent leur affiliation à l'Université de Montréal. Le recteur en fera part aux directeurs des hôpitaux affiliés qu'il rencontrera prochainement. Il en profite pour souligner qu'outre l'École polytechnique fédérale de Lausanne et l'École normale supérieure de France, qui sont des établissements spécialisés, l'UdeM se classe devant les universités françaises, ce qui fait que l'on peut affirmer que l'UdeM est la première université généraliste francophone au monde. Il salue la qualité de ce qui a été fait par le corps professoral et s'excuse de cet oubli.

En complément de réponse, M. Charest informe qu'une communication sera transmise à la communauté universitaire dès que tous les classements de l'année seront connus. Cela sera fait prochainement, en saluant la contribution de tous les membres de la communauté à ces succès.

M. Fallu désire savoir quel est le statut exact de Mme de Kovachich qui a été prêtée à l'Université par le gouvernement à l'Université.

M. Gaudreault-Desbiens indique que Mme de Kovachich est rémunérée par le gouvernement et a un statut de juge en résidence.

AU-0581-7 **TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE**

Il est convenu que l'Assemblée reçoive les deux présentations inscrites sous ce point et convienne ensuite de la manière de les traiter.

AU-0581-7.1 **ÉNONCÉ DE PRINCIPES** 2016-A0021-0580^e-210, 210 amendé

Compte tenu de la nouvelle qu'il a annoncée dans son rapport, en l'absence de M. Gérard Boismenu, le recteur a demandé au vice-recteur Jean Charest, qui préside le Comité de la planification, de présenter l'énoncé de principes.

M. Charest présente le document 2016-A0021-0580^e-210 intitulé *Énoncé de principes*, transmis aux membres de l'Assemblée. Cet énoncé repose sur deux piliers, l'innovation et l'interconnexion des savoirs, et s'organise autour de cinq grands principes suivants : une expérience étudiante passionnante, des thématiques transversales affirmées et fortes, une interactivité organisationnelle resserrée, une gouvernance réinventée, et des conditions de réalisation conséquentes.

Il suggère ensuite qu'à la suite de la présentation du rapport du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI), l'Assemblée tienne une plénière pour discuter de l'ensemble des enjeux pour fins d'adoption subséquente.

La présidente des délibérations s'informe auprès de M. Charest à savoir si ce qui devrait être adopté est le document dans son ensemble ou seulement les cinq principes.

M. Charest indique que ce sont les deux piliers et les cinq principes.

L'Assemblée aborde immédiatement le point 7.2 pour recevoir le rapport du CEPTI, puis revient au point 7.1

L'Assemblée fait une pause. Au retour, la présidente cède la parole à M. Charest, celui-ci ayant annoncé son intention de proposer que l'Assemblée se transforme en comité plénier.

M. Charest revient sur la réponse qu'il avait donnée précédemment à la présidente des délibérations sur la manière de disposer de l'énoncé de principes. Il pense qu'il est dans l'ordre que l'Assemblée universitaire adopte l'ensemble du document déposé, puisque c'est ce document que le Comité de la planification a adopté et recommandé à l'Assemblée universitaire et au Conseil. Il propose un comité plénier de 30 minutes. La proposition est appuyée.

Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée se transforme en comité plénier.

Dans la foulée du dernier commentaire de M. Saul, Mme Kempeneers considère que l'énoncé de principes est étroitement lié au document sur la planification stratégique. Elle estime que l'Assemblée ne peut adopter cet énoncé de principes aujourd'hui pour les raisons suivantes. D'abord, les deux documents présentent des énoncés généraux ainsi que des termes et des concepts — interconnexions, flexibilité, gouvernance réinventée, etc. — renvoyant à une certaine vision de l'Université qui n'est explicitée nulle part. D'autre part, les deux textes sous-tendent une vision du rôle que l'Université entend jouer dans l'environnement économique et social et une vision de la gestion interne qu'elle entend se donner pour jouer ce rôle, qui repose sur deux paradigmes, soit l'approche par compétences, issue des sciences de l'éducation, et l'agilité organisationnelle, appartenant aux sciences de la gestion, qu'elle présente brièvement. Elle estime que l'Assemblée doit tenir un débat de fond sur ces paradigmes qui, selon elle, sous-tendent la vision de l'Université proposée dans les documents avant

de voter sur l'*Énoncé de principes*. Il lui apparaît important que le CEPTI poursuive son travail d'analyse des documents. Enfin, elle annonce qu'à la suite de la plénière, elle proposera la tenue d'une plénière lors de la prochaine séance de l'Assemblée universitaire, pour débattre sur le fond, sur la vision de l'Université que l'on veut collectivement préconiser.

M. Schiettekatte félicite le CEPTI pour son travail. Il désire savoir si des réponses seront apportées aux questions soulevées par le Comité, et, suivant cela, s'il sera possible d'apporter des modifications au document.

La présidente des délibérations indique que MM. Saul et Charest répondront aux questions et commentaires à la fin de la plénière.

Considérant que le rôle des membres de l'Assemblée est de définir les grandes orientations de l'Université, et que le document soumis vise justement à déterminer ces grandes orientations, Mme Laplante déplore que l'Assemblée tienne aujourd'hui sa première plénière sur le sujet, au moment où le document lui est soumis pour adoption. Elle aurait souhaité que l'Assemblée universitaire ait pu discuter sur le fond de la question et contribuer à l'élaboration des orientations, par exemple dans le cadre d'une demi-journée de réflexion, plutôt que de s'appuyer sur une consultation de la communauté uniquement.

Mme Le Dorze souligne l'excellent travail d'analyse du CEPTI. Elle déplore que le Comité de la planification (COPLAN), dont elle est membre, ait agi dans la rapidité; selon elle, les membres ont reçu le document quelques heures avant la tenue de la réunion et ont dû répondre très vite, alors qu'il s'agit de grandes orientations sur le long terme. Il serait donc pertinent, à son avis, que la réflexion soit poursuivie avec tous. Et, quitte à changer le processus habituel, elle suggère que le COPLAN puisse être saisi par la suite du document qui aurait reçu des modifications.

M. Filteau estime que les questions qui sont posées sont intéressantes. Cependant, il considère que les principes doivent être adoptés dans un premier temps. Les questions, qui sont davantage de l'ordre de la mise en œuvre, pourront être discutées ensuite dans le cadre de l'analyse de la planification stratégique. Il souligne également que les principes lui semblent avoir reçu un accueil favorable.

M. Piché, qui est membre du CEPTI, remercie M. Saul pour la présentation du rapport du CEPTI qui reflète bien les discussions du Comité. Il souligne que le Comité dans son ensemble a reçu favorablement l'énoncé des cinq principes. Les discussions ont porté sur comment améliorer la présentation de ces principes, et comment aller de l'avant avec une planification stratégique qui soit conséquente eu égard aux principes énoncés. Il précise que le Comité ne voulait pas faire de recommandations. Enfin, il souligne que l'étude de l'énoncé de principes a été faite de façon très sérieuse et très approfondie et a conduit aux conclusions présentées par M. Saul.

M. McFalls dit recevoir favorablement plusieurs des grands principes énoncés, par exemple l'interdisciplinarité. Il s'interroge cependant au sujet du rapport entre un certain niveau de généralités et de particularités présentes dans l'énoncé, notamment l'idée que l'on va privilégier des collaborations qui impliquent plusieurs facultés. Il se demande si l'on ne pourrait pas plutôt dire que l'on va favoriser les collaborations interfacultaires sans en faire une règle. Ou encore sur les conditions budgétaires requises, dont il est fait mention à la fin du document, il demande si cela implique une diminution des budgets des facultés pour transférer des fonds à des niveaux interfacultaires, ou à un niveau de gestion qui n'est pas encore déterminé. À son avis, il faut plus de détails sur ce que cela veut dire dans la pratique et sur le plan de l'application.

Mme Zarowsky fait part que les principes ont été discutés dans son département et qu'ils y ont reçu un accueil favorable. À la lumière de ces discussions et de l'ouverture qui émane de l'énoncé de principes et de l'analyse du rapport du CEPTI, elle ne croit pas que l'Assemblée doit discuter de la planification stratégique avant d'être en mesure d'accepter l'énoncé de principes. Elle indique qu'elle appuie le commentaire de Mme Kempeneers voulant qu'il serait important d'en savoir davantage sur la vision et les approches théoriques qui sous-tendent les principes proposés. Cependant, elle ne pense

pas qu'il faut d'abord tenir une demi-journée de réflexion collective avant de voter sur l'énoncé de principes.

Mme Josée Dubois, qui est membre du CEPTI, précise qu'elle présente ses commentaires à titre personnel. Elle est d'avis que l'Assemblée peut adhérer aux cinq principes. En ce qui a trait au caractère général du texte explicatif des principes et des questions que cela peut soulever, par exemple la question de savoir si toutes les facultés doivent collaborer, évoquée plus tôt, elle pense que pour avancer, il faut rapidement définir les orientations par rapport à la planification stratégique, et ensuite prioriser. Lorsque les priorités auront été établies dans la planification stratégique, il sera possible d'aborder les questions liées à l'exécution et au financement. À son avis, la question qui se pose est davantage de savoir quels seront les leaders de cette transformation qui veut nous amener vers l'amélioration et l'innovation; puis, de prioriser éventuellement les différentes orientations qu'on y donnera par rapport à la planification stratégique.

M. Lalande dit percevoir des échanges un accueil favorable aux principes. Bien qu'ils puissent sembler très génériques, il rappelle qu'il s'agit de principes de base sur lesquels probablement tous peuvent s'entendre. Il invite à prendre du recul et à aller au-delà des détails pour revenir aux principes de base. Enfin, il souligne l'importance de s'entendre sur ces principes pour aller de l'avant.

M. Gauthier fait part des raisons pour lesquelles il n'est pas en accord avec les principes. Selon sa lecture du document, l'objectif de l'énoncé de principes est de faire de l'UdeM une université innovante, et la seule condition qui est identifiée pour ce faire est l'interdisciplinarité. Or, il ne croit pas que l'on puisse réduire les conditions d'innovation uniquement à l'interdisciplinarité. D'autre part, cela suppose aussi que le seul obstacle auquel fait face l'Université pour devenir innovante serait qu'elle ne favorise pas assez la collaboration entre les gens et les différents départements. Or, il ne croit pas que ce soit le principal obstacle à l'innovation au sein de l'Université. Il évoque à cet égard l'expérience de multidisciplinarité tentée à la Faculté d'aménagement depuis environ 30 ans, notamment autour d'un doctorat en aménagement, qui n'a pas été concluante. Compte tenu de ceci, il pense qu'il faut être beaucoup plus prudent et mesuré sur l'idée que l'interdisciplinarité soit la clé menant à l'innovation.

M. Molotchnikoff rapporte qu'à l'initiative du directeur de son département, le Département des sciences biologiques, les professeurs ont tenu deux réunions spécifiquement sur cette question, et, dans l'ensemble, se sont montrés ouverts aux principes. Ils y ont vu une opportunité de proposer et de faire quelque chose. Un texte a été produit, incluant une proposition sur les moyens de faire de l'interdisciplinarité avec les étudiants des cycles supérieurs.

En lien avec des commentaires précédents, M. Fallu convient qu'il est dans l'ordre de s'entendre sur des principes avant de faire une planification stratégique, cependant, comme l'a soulevé le CEPTI, tels qu'énoncés dans le document, les principes ne sont pas clairs et peuvent être interprétés de multiples façons, par exemple concernant la question des thématiques prometteuses : qui décide de ces thématiques prometteuses ? Est-ce une décision top down ? Est-ce les unités ? Il y a de nombreux éléments qui peuvent sembler porteurs, mais qui suscitent des questionnements et qu'il importe de clarifier. Pour ces raisons, il ne se sent pas en mesure de se prononcer sur le document aujourd'hui. Enfin, à propos d'un commentaire selon lequel il ne faut pas tourner en rond en rediscutant des principes, il fait remarquer que c'est la première fois que les membres de l'Assemblée en discutent.

La présidente des délibérations signale qu'il ne reste que cinq minutes pour la période prévue pour le comité plénier. Elle donnera donc la parole aux personnes qui ne sont pas encore intervenues.

M. Arsenault observe que ces principes vont guider les choix qui seront faits dans le futur. Dans cette perspective, le passage qui affirme que les thématiques prometteuses, et pour lesquelles une expertise diversifiée est présente, seront appuyées, lui donne l'impression que l'on applique une approche de récompense à l'excellence; et, d'autre part, fait en sorte que les expertises plus secondaires ne seront pas soutenues. Il signale que cela est contraire à ce que prône le CRSH, et aux conclusions des travaux de Vincent Larivière sur la répartition des revenus, et sur la recherche et la productivité qui en ressort. En l'absence d'exposés, de présentations, de plénières sur ces

problématiques, entre autres, il a l'impression que l'on demande l'aval de l'Assemblée pour des principes qui peuvent paraître très pertinents, mais difficilement applicables dans le futur. Il se dit d'accord avec la nécessité de ne pas tourner en rond, mais en même temps, il faut pouvoir faire des choix éclairés.

Mme Saba dit comprendre des échanges que l'Assemblée pourrait s'entendre sur l'énoncé de principes, qui, pour l'essentiel, comporte trois principes qui sont davantage des éléments de fond : la réussite étudiante, la question aussi des thématiques transversales, et la collaboration plus étroite entre les Facultés et entre les disciplines; et deux autres principes, qui sont deux conditions qui accompagnent la mise en place de ces principes, soit la question de la gouvernance et la question de la réalisation. Elle ne croit pas que l'on peut en même temps discuter des principes et déterminer comment ceux-ci vont s'appliquer dans des actions. À son avis, il faut considérer ces principes comme des orientations qui permettront à chaque faculté, à travers ses instances, de se positionner par rapport à chacun des principes. Les préoccupations qui sont exprimées aujourd'hui pourront être discutées au sein des instances facultaires. Il est très difficile d'avancer sans avoir des orientations qui constituent des points de départ, conclut-elle.

La présidente des délibérations signale que la période prévue pour le comité plénier est terminée. Elle cède la parole à MM. Saul et Charest pour répondre aux questions et commentaires avant de revenir en assemblée délibérante.

M. Saul dit avoir entendu des commentaires très intéressants. En ce qui a trait à la demande de certains membres d'avoir une plénière, il observe que l'Assemblée est déjà en plénière et qu'elle peut décider de poursuivre la discussion jusqu'à ce qu'elle soit prête à prendre une décision. Les personnes qui ont des points particuliers à modifier peuvent proposer des amendements aux principes. Il explique que la façon dont le CEPTI envisageait le déroulement est que l'Assemblée allait recevoir les principes, en discuter, proposer des amendements jusqu'à ce qu'elle s'entende sur un document acceptable pour tous. En ce qui concerne les modifications ou les précisions à apporter sur le plan de l'application, donc des questions qui s'incarnent dans la planification stratégique, il pense que cela peut être fait dans le cadre de l'étude de la planification stratégique, à la prochaine séance de l'Assemblée. Cette façon de faire permet d'avancer avec les principes tout en demandant des précisions dans la planification stratégique. L'autre voie, c'est d'apporter des amendements aux principes dans le cadre d'une plénière, si c'est ce que l'Assemblée souhaite.

M. Charest souligne d'abord que le CEPTI ne remet pas en cause les principes qui ont été présentés, ce qu'il trouve positif. En ce qui a trait aux questions qu'il pose, il indique qu'il n'entend pas s'inscrire dans une dynamique de questions-réponses avec le CEPTI. Il rappelle que le CEPTI a été mandaté par l'Assemblée universitaire, et que les membres de l'Assemblée sont libres de reprendre ces questions et de proposer des amendements aux principes, le cas échéant. Il se dit étonné que la plupart des commentaires qui ont été faits pendant la plénière n'ont pas repris les questions du CEPTI, ou encore que les interventions n'ont pas porté sur le fond, mais étaient plutôt de nature à reporter la discussion, par exemple dans le cadre de discussions sur la planification stratégique, ou sur de grands paradigmes fondateurs qui sous-tendent l'énoncé de principes. À propos d'un commentaire sur l'approche par compétences, il signale que le document ne parle pas d'approche par compétences, mais de compétences transversales. Enfin, sur la nécessité d'avoir plus de temps pour prendre connaissance du document, il rappelle que les membres ont le document depuis un mois. En réponse à la question de Mme Zarowsky sur la vision ou l'approche qui est sous-jacente aux principes, M. Charest rappelle que ces principes sont le fruit d'une large consultation menée dans la communauté universitaire au cours de la dernière année. Il rappelle que le CEPTI les a reçus favorablement, de même que le Comité de la planification (COPLAN). Contrairement à ce qui a été évoqué dans la plénière, le COPLAN n'a pas agi dans la précipitation. À titre de président du COPLAN, M. Charest confirme que le document à l'étude a fait l'objet d'un consensus au sein du comité. L'Assemblée universitaire a reçu plusieurs rapports d'étape et a eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises de cette question. Il estime qu'au terme de cette année de réflexion, de discussions, de consultations qui ramènent à quelques grandes orientations, l'Assemblée est prête à voter aujourd'hui. Les principes représentent la vision de l'institution sur le long terme. Ils s'inscriront dans la planification stratégique 2016-2021, qui représente des jalons dans le moyen terme, et enfin dans un plan d'action sur le court terme. En terminant, il assure que la direction sera au rendez-vous, non pas en coupant les budgets des unités, mais plutôt en mettant en place des conditions de

réalisation pour l'ensemble des membres de la communauté qui voudront s'engager dans des actions pour soutenir ce projet dans les prochaines années.

La présidente des délibérations invite les membres à se prononcer en regard du document déposé.

Mme Le Dorze considère que les principes ne font pas suffisamment référence à la recherche. Elle observe que la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité existent depuis très longtemps à l'université et elle ne voit pas comment le fait d'affirmer la transversalité des domaines va aider à faire avancer la recherche. À son avis, le véritable problème dans les unités en ce qui concerne la recherche est l'accès aux fonds de recherche, et elle ne voit pas comment les principes vont y répondre. Deuxièmement, concernant le principe sur « l'expérience étudiante passionnante », comme pédagogue elle ne voit pas la mission des professeurs et des enseignants comme étant centrée sur l'expérience étudiante passionnante. Elle voit son rôle pour les former et leur donner les ressources, les outils et opportunités dont ils ont besoin pour apprendre. Elle n'est pas d'accord avec ce changement de paradigme qui fait que l'expérience étudiante devient la mesure.

M. Schiettekatte indique qu'il fait siennes les questions soulevées par le CEPTI et qu'il aurait aimé avoir des réponses à plusieurs d'entre elles, par exemple : qu'est-ce que la collégialité d'action ? Comment s'organise-t-on pour éviter qu'il y ait des décisions *topdown* sur les thématiques qui seront privilégiées ? Il annonce qu'il proposera des amendements sur deux points. Le premier, qui a été soulevé par le CEPTI, touche à la qualité de la formation. Il souhaiterait l'ajout d'une phrase au début du principe portant sur l'expérience étudiante passionnante à l'effet que « la qualité de la formation doit guider au premier chef l'expérience étudiante ».

La présidente des délibérations observe que la première phrase du deuxième paragraphe sous le principe mentionné va en ce sens, celle-ci se lit : « La qualité des programmes de l'enseignement et des méthodes pédagogiques est le socle de cet engagement. » Cela étant, elle demande à M. Schiettekatte s'il veut ajouter une nouvelle phrase ou s'il veut simplement inverser les paragraphes.

M. Schiettekatte dit voir une différence entre la qualité de la formation et la qualité des programmes. Il poursuit avec une série de questions et de suggestions de modifications. En lien avec la question soulevée dans le rapport du CEPTI concernant l'appui aux actions communes entre les facultés, dont il est fait mention au troisième paragraphe sous le principe « des thématiques transversales affirmées et fortes », il demande s'il n'y aurait pas lieu de remplacer « facultés » par « unités », étant donné que certaines facultés, comme la FAS, couvrent un vaste éventail de domaines qui suscitent déjà beaucoup d'interactions entre les différentes unités. Ensuite, dans le paragraphe précédent, l'énoncé qui se lit que « l'université entend soutenir la collaboration en recherche sur des thématiques prometteuses... » soulève, à son avis, la question de savoir comment les thématiques sont retenues. Selon lui, il serait plus judicieux de favoriser l'émergence de thématiques prometteuses. Relativement au principe sur la gouvernance, il désire savoir ce que veut dire la collégialité d'action. Selon lui, le terme « d'action » pourrait être supprimé. Au paragraphe suivant, au sujet de la phrase sur la gestion participative, il demande ce que l'on entend par « gouvernance réinventée » dans ce contexte. Évoquant que le CEPTI mentionnait que le mot « réinventée » était trop fort et proposait plutôt le mot « rafraîchie », il demande s'il n'y aurait pas lieu de modifier ce titre.

La présidente des délibérations suggère à l'Assemblée de traiter les propositions de M. Schiettekatte une après l'autre, à condition qu'elles soient appuyées.

La proposition de remplacer « faculté » par « unité », au troisième paragraphe du principe « Des thématiques transversales affirmées et fortes », est appuyée. La présidente des délibérations s'informe à M. Charest s'il est d'accord avec cet amendement, le cas échéant celui-ci pourrait être intégré dans le texte.

M. Charest s'interroge sur l'aspect procédural, il n'est pas dans l'ordre habituel de traiter une série de propositions d'amendement soumises par un intervenant. Cela aurait dû être fait dans le

cadre de la plénière. S'agissant de propositions indépendantes les unes des autres, il suggère que les amendements soient débattus un à la fois.

La présidente des délibérations dit comprendre le point de vue de M. Charest, mais elle explique qu'elle veut clarifier quelles sont les demandes de M. Schiettekatte pour voir si certaines des propositions pourraient être traitées rapidement. C'est pour cette raison qu'elle demandait à M. Charest s'il était d'accord avec la première proposition d'amendement, ce qui, le cas échéant, permettrait d'en disposer immédiatement.

M. Charest indique que le document ne lui appartient pas; c'est le COPLAN qui le recommande à l'Assemblée universitaire et au Conseil de l'Université.

La présidente des délibérations reçoit le commentaire. Elle indique qu'elle va d'abord demander à M. Schiettekatte de préciser ses quatre demandes d'amendement pour ensuite les prendre un à un.

M. Schiettekatte indique que sa première demande d'amendement est à l'effet de remplacer « faculté » par « unité » au troisième paragraphe du principe intitulé « Des thématiques transversales affirmées et fortes ». La proposition est appuyée. La deuxième demande d'amendement est à l'effet de remplacer le passage suivant (souligné) « L'Université entend soutenir la collaboration en recherche sur des thématiques prometteuses [...] » au deuxième paragraphe du point « Des thématiques transversales affirmées et fortes », par « favoriser l'émergence de [...] ». La proposition est appuyée. Le troisième amendement proposé est à l'effet de biffer « d'action » à la suite du mot « collégialité », au premier paragraphe sous le principe intitulé « Une gouvernance réinventée ». La proposition est appuyée. Enfin, sa proposition de modifier le titre du principe intitulé « Une gouvernance réinventée » par « gouvernance rafraîchie », n'est pas appuyée.

La présidente des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur le premier amendement mentionné qui est à l'effet de remplacer « faculté » par « unité ».

Mme Béliveau dit ne pas être contre l'amendement, cependant elle propose d'ajouter le terme « académique », soit « unité académique ».

M. Schiettekatte se dit d'accord avec le sous-amendement proposé, lequel est intégré à la proposition d'amendement qui se lit « unité académique ».

Mme Zarowsky dit ne pas être en faveur de l'amendement dans la perspective où les facultés qui comptent un grand nombre d'unités pourraient se restreindre au fait qu'elles ont déjà des collaborations entre les unités au sein de la faculté. À son avis, l'objectif visé était d'encourager les échanges interfacultaires et aussi d'agir contre les guerres de sigles. Elle demande comment l'on peut s'assurer que cet objectif soit maintenu.

M. Gauthier demande à M. Schiettekatte si le fait que la thématique soit appuyée par plusieurs unités devient un critère pour que l'Université favorise la thématique.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la présidente des délibérations invite M. Schiettekatte à conclure avant le vote sur l'amendement.

En réponse à la question de Mme Zarowsky, M. Schiettekatte fait remarquer que la FAS regroupe des disciplines très différentes, comme la physique et bientôt la théologie, et donc qu'il y a lieu d'avoir de nouvelles collaborations à l'intérieur d'une même faculté; c'est pour cette raison qu'il souhaitait la modification proposée. En réponse à M. Gauthier, M. Schiettekatte indique que, selon sa compréhension, la présentation d'un projet novateur par plusieurs unités académiques ferait en sorte que le projet soit soutenu.

Le vote n'étant pas demandé, l'amendement qui est à l'effet de remplacer « faculté » par « unité académique » est adopté.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le deuxième amendement qui est à l'effet de remplacer le passage suivant (souligné) « l'Université entend soutenir la collaboration en recherche sur des thématiques prometteuses [...] » au deuxième paragraphe du principe intitulé « Des thématiques transversales affirmées et fortes », par « favoriser l'émergence de [...] ».

M. Ghanty dit avoir de la difficulté à se prononcer sur la proposition d'amendement tant que plusieurs questions qui ont été soulevées par le CEPTI n'ont pas été répondues. En écho à un commentaire de M. Charest, il reconnaît que les membres ont eu un mois pour prendre connaissance du document, cependant il s'attendait à recevoir quelques réponses aux questions qui ont été soulevées par le Comité avant de se prononcer sur des amendements et sur des grandes orientations.

La présidente des délibérations signale à M. Ghanty qu'une plénière a été tenue justement à cette fin. La présente période est consacrée à permettre aux membres de faire valoir leur point de vue sur l'amendement.

En lien avec le commentaire de M. Ghanty, M. Fallu souligne qu'il est possible que l'Assemblée revienne en plénière, ce qui, à son avis, pourrait bien être nécessaire.

La présidente indique qu'il lui sera possible de présenter une proposition à cet effet, si souhaité, après que l'Assemblée ait disposé de l'amendement.

M. Saul demande au proposeur s'il peut préciser quelle est la signification du changement proposé.

En l'absence d'autres interventions, la présidente cède la parole à M. Schiettekatte pour répondre aux questions et conclure la discussion avant la tenue du vote sur l'amendement.

M. Schiettekatte indique que son amendement est en lien avec une préoccupation exprimée par le CEPTI quant à la manière de choisir les thématiques prometteuses. Le texte actuel laisse entendre qu'il faut identifier les thématiques prometteuses, alors qu'il lui apparaît préférable de favoriser l'émergence de thématiques prometteuses sans décider a priori des thématiques.

Le vote n'étant pas demandé, l'amendement est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée se penche sur le troisième amendement qui est à l'effet de biffer « d'action » à la suite du mot « collégialité », au premier paragraphe sous le principe intitulé « Une gouvernance réinventée ».

Le recteur dit se sentir personnellement interpellé parce que c'est un vocable qu'il a utilisé le 9 novembre dernier dans le cadre de sa déclaration annuelle, et qu'il sait que cela dérange des gens qui seraient derrière les propos de M. Schiettekatte. Il considère qu'il est important que l'on soit capable d'affirmer que la collégialité permet d'aboutir sur des actions. Il y a là une démonstration de notre capacité collective dont plusieurs doutent, déplore-t-il. Pour ces raisons, il considère que ce n'est pas une bonne idée de retirer ce vocable.

M. Fallu observe que le terme « collégialité », employé seul, est un principe qui est ressorti clairement dans la consultation de l'Institut du Nouveau Monde (INM). Il demande alors pourquoi ce terme n'a pas été choisi dans l'énoncé de principes; qu'est-ce qui fait que certains principes qui ont été mis de l'avant dans la consultation ont été choisis, et d'autres pas ? Il indique qu'il va voter pour la proposition d'amendement parce que c'est le terme qui a été utilisé dans la consultation et qui est beaucoup plus opérationnel que l'expression « collégialité d'action », qui n'est pas claire.

En complément au commentaire du recteur, M. Charest ajoute que la collégialité d'action renvoie à tout le processus d'appropriation par les unités du changement que l'on veut réaliser dans l'université. Le terme « collégialité » est un socle dans l'institution, il n'est pas remis en cause, bien au contraire, il est renforcé dans l'énoncé de principes, qui est un texte plus général, qui présente une grande vision vers un objectif. Il explique que la collégialité d'action est un engagement de toutes les

unités de l'institution à travailler de manière collégiale à changer cette institution de manière concrète et pour l'améliorer. Par exemple en faisant plus de recherches interdisciplinaires; en travaillant de manière plus collaborative entre les services, etc.

Au sujet de la notion de collégialité, Mme Kempeneers cite des passages du rapport de consultation de 2009, *Baliser notre avenir*, où, à son avis, l'exercice de la collégialité apparaissait comme un obstacle à l'allègement des processus et à une gouvernance plus agile. Cela l'amène à conclure qu'il y a à l'Université, et depuis longtemps, une réflexion qui met en opposition une collégialité trop forte qui peut être en obstacle à la révision des processus décisionnels. Elle explique que ce sont les raisons qui motivent les réticences et les questions qui sont posées sur cette notion de collégialité.

M. Saul note que la discussion semble avoir dévié sur la collégialité et la collégialité d'action. À son avis, il y a aussi une collégialité de décision qui fait partie de l'enjeu. Dans cette perspective, il propose le sous-amendement suivant : « [...] une collégialité d'action, issue d'une collégialité de décision, [...] » La proposition est appuyée.

Avant de se prononcer sur le sous-amendement, M. Schiettekatte souligne en premier lieu que personne ne lui dit quoi dire et il souhaite que le recteur retire les paroles qu'il a exprimées en ce sens précédemment.

Le recteur répond qu'il retire ses paroles.

Concernant le sous-amendement, M. Schiettekatte explique que le retrait du mot « action » lui semblait faire en sorte que la phrase conserve tout son sens, d'autant qu'elle comporte un concept, la collégialité, compris de tous, alors que l'ajout « d'action » nécessiterait de redéfinir cette notion. Il est contre le sous-amendement dans le sens où la collégialité de décision n'aide pas, à son avis, à clarifier ce qu'est la collégialité d'action. Par ailleurs, il observe que la proposition de M. Saul ne lui semble pas être vraiment un sous-amendement parce qu'il dénature le sens de la proposition.

La présidente convient de la remarque de M. Schiettekatte sur le fait que la proposition de M. Saul ne peut être considérée comme un sous-amendement puisqu'elle propose de conserver le mot « action » alors que l'amendement est à l'effet de le soustraire. L'Assemblée est invitée à traiter d'abord de l'amendement proposé par M. Schiettekatte qui vise à supprimer le mot « action ».

Le vote est demandé. Le vote secret est ensuite demandé, cette proposition est appuyée. L'Assemblée procède au vote secret et rejette l'amendement par 39 voix contre, 25 pour et 3 abstentions.

L'Assemblée se saisit ensuite de la proposition d'amendement de M. Saul qui est à l'effet d'ajouter « issue d'une collégialité de décision, » à la suite « d'une collégialité d'action », sous le point intitulé « Une gouvernance réinventée ».

Aucune intervention n'est présentée. Le vote est demandé. Une demande de vote secret est ensuite présentée et appuyée. L'Assemblée procède au vote secret et adopte l'amendement par 35 voix en faveur, 28 contre et 3 abstentions.

L'Assemblée revient alors à la proposition principale telle qu'amendée.

M. Arseneault dit avoir été étonné de constater que les mots « français » ou « francophone » n'apparaissent nulle part dans le document. Il propose un amendement qui consiste en l'ajout de la phrase suivante : « Le rayonnement de l'institution passe par le respect et la mise en valeur de son caractère francophone », au principe portant sur les conditions de réalisation conséquentes, avant la dernière phrase. La proposition est appuyée.

Aucune intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, l'amendement est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée revient à la proposition principale ainsi amendée.

M. Charest demande le vote.

La présidente des délibérations observe que la discussion n'a porté que sur des amendements et, d'autre part, que plusieurs personnes demandent la parole. Elle suggère de permettre à ces personnes de s'exprimer sur la proposition principale avant de tenir le vote. Elle cède ensuite à parole à M. Kantorowski.

M. Kantorowski présente une proposition concernant la notion de liberté académique mentionnée sous le principe intitulé « Des thématiques transversales affirmées et fortes ». À son avis, le fait de préciser « les professeurs et chercheurs » en lien avec cette notion a pour effet d'exclure les chargés de cours qui sont aussi concernés par la liberté académique. Puisqu'il s'agit d'un énoncé de principes et que c'est la notion de liberté académique qui est mise de l'avant dans ce principe, il propose comme amendement de biffer « des professeurs et chercheurs ». La proposition est appuyée.

Aucune intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, cet amendement est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée revient à la considération de la proposition principale amendée.

Mme Kempeneers rappelle que MM. Fallu et Ghanty ont indiqué qu'une plénière serait souhaitable étant donné le nombre de questions venant du CEPTI demeurées sans réponses. Vu l'heure tardive, elle suggère soit que l'Assemblée retourne en comité plénier pour une période d'une demi-heure, ou le dépôt du document pour une discussion en plénière à la prochaine séance.

M. Charest rappelle à la présidente qu'elle lui a demandé de laisser parler les personnes avant de demander le vote; or constatant qu'il n'y a plus personne sur la liste, il réitère sa demande de vote sur la proposition principale.

La présidente indique qu'elle doit d'abord considérer la demande de comité plénier, formulée en premier, sous réserve que cette proposition soit appuyée.

La proposition est appuyée.

M. Fallu signale qu'un membre ne peut faire de demande de vote s'il est déjà intervenu sur la question.

Considérant qu'il est près de 17 h, Mme Kempeneers présente une proposition de dépôt jusqu'à la prochaine séance. La proposition est appuyée.

Le vote est demandé sur la proposition. Une demande de vote secret, appuyée, est ensuite présentée. L'Assemblée procède au vote secret et rejette la proposition de dépôt par 36 voix contre, 27 pour, aucune abstention.

L'Assemblée revient à la discussion sur la proposition principale.

M. Ghanty réitère que plusieurs questions ont été soulevées et n'ont pas encore reçu de réponses. Pour cette raison, il dit ne pas être à l'aise de voter sur la proposition à ce stade-ci. Il annonce qu'il se prononcera contre la proposition.

Mme Béliveau dit avoir entendu beaucoup d'approbations au cours des échanges au sujet des principes généraux, pour cette raison elle demande le vote.

La présidente des délibérations rappelle qu'elle a souligné à l'Assemblée en début de la dernière séance qu'elle souhaite que l'on limite le plus possible les demandes de vote, pour éviter l'effet de bâillon. Elle indique qu'elle va d'abord donner la parole aux trois personnes qui en ont fait la demande.

M. Piché indique qu'il votera en faveur de la proposition considérant que tous les points soulevés sur la nature des principes sont des points qui pourront être débattus lors de réunions subséquentes sur la planification stratégique. À son avis, avec les amendements qui ont été apportés, les principes sont clairs.

M. Carrier annonce qu'il va voter en faveur pour les mêmes raisons que celles évoquées par M. Piché. La suite des choses permettra de répondre aux questions. Il ajoute qu'il allait aussi demander le vote.

M. Gaudreault-Desbiens indique qu'il votera en faveur de la proposition. L'*Énoncé de principes* est un texte ouvert qui sera interprété en fonction du contexte et de la tradition de l'Université de Montréal par les membres de la communauté de l'Université.

Le vote est demandé. Une demande de vote secret est présentée et appuyée. L'Assemblée procède au vote secret et adopte l'*Énoncé de principes* tel qu'amendé, par 45 voix pour, 11 contre et 3 abstentions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte l'énoncé de principes de la transformation institutionnelle tel qu'amendé en séance, conformément au document **2016-A0021-0580^e-210 amendé** déposé aux archives.

AU-0581-7.2 RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DU PROJET DE TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE
2016-A0021-0580^e-209

Le rapport du CEPTI est présenté immédiatement après la présentation de l'Énoncé de principes, mais avant la tenue du comité plénier au point 7.1.

La présidente des délibérations cède la parole au président du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI), M. Samir Saul, pour présenter le rapport du Comité, consigné au document 2016-A0021-0580^e-209 transmis aux membres.

En premier lieu, M. Saul exprime ses vœux de retour à la santé à l'endroit de M. Boismenu, soulignant la collaboration du vice-recteur Boismenu avec le CEPTI pour la préparation de son rapport. Il présente ensuite le rapport du CEPTI. Le Comité a soumis l'énoncé de principes à une analyse et tenu compte des résultats de la consultation de la communauté universitaire. Le Comité s'est appliqué à fournir des éléments d'explication et d'éclaircissement ainsi que des pistes d'interrogation aux fins des réflexions de l'Assemblée, mais il ne fournit pas de recommandation. Dans son rapport, le Comité soumet les deux questions principales suivantes à l'Assemblée : les principes tracent-ils un portrait clair de l'avenir de l'Université de Montréal ? Les principes et le portrait sont-ils appropriés ? D'autre part, le CEPTI estime que les principes sont indissociables de la planification stratégique et du plan d'action qui vont suivre. En terminant, M. Saul informe que le Comité va entreprendre sous peu l'analyse de la planification stratégique, déposée à la présente séance de l'Assemblée, au point 9, en vue de soumettre un rapport à la prochaine séance de l'Assemblée. Le Comité tient donc pour acquis qu'aucune décision ne sera prise à ce sujet à la présente séance.

La présidente demande à M. Saul si ses commentaires visaient à apporter des modifications au document présenté par M. Charest.

M. Saul indique que non, le Comité n'a pas de proposition de changement à faire, il a fait l'analyse et il appartient à l'Assemblée de décider ce qu'elle veut faire.

Suite à la présentation du rapport du CEPTI, l'Assemblée prend une pause, puis revient à la discussion sur l'Énoncé de principes au point 7.1

AU-0581-8 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :**
RECOMMANDATION RELATIVE À LA NOMINATION D'UN MEMBRE
AU COMITÉ DE LA PLANIFICATION
2016-A0021-0581^e-215, 216

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. Jean Charest, présente la recommandation relative à la nomination d'un membre au Comité de la planification, consignée au document 2016-A0021-0581^e-215. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire de nomme au Comité de la planification Mme Annie-Claude Vanier, étudiante au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2019.

AU-0581-9 **PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-2021**
2016-A0021-0581^e-217, 218

Vu l'heure tardive, la présidente des délibérations propose que l'Assemblée reporte les points 9 et 10 à la prochaine séance.

En ce qui a trait à la planification stratégique, M. Schiettekatte demande s'il serait dans l'ordre de faire une proposition de renvoi, d'une part au CEPTI, mais aussi au Comité de la recherche et au Comité du statut du corps professoral, pour qu'ils présentent des éléments de discussion à la prochaine séance.

La présidente des délibérations est d'avis que pour que la proposition soit acceptable, le renvoi doit être fait à un comité spécifique.

M. Saul présente un point d'ordre. Il informe que le CEPTI va examiner la planification stratégique et présentera un rapport à la prochaine séance.

M. Schiettekatte indique qu'il aurait souhaité que d'autres comités puissent alimenter la discussion.

La présidente des délibérations indique que cette proposition pourra être faite lors de la présentation de la planification stratégique.

M. Carrier propose que tous les points non traités soient reportés en début de la prochaine séance.

M. Ghanty désire savoir si le COPLAN, qui a adopté l'*Énoncé de principes*, sera saisi des amendements.

Le secrétaire général répond que le COPLAN sera informé des amendements faits par l'Assemblée, mais n'a pas à les approuver.

La proposition de report des points 9 et 10 présentée par M. Carrier est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

AU-0581-10 **PROPOSITION SUR LE RÔLE DES ASSEMBLÉES
DÉPARTEMENTALES ET FACULTAIRES DANS TOUT PROJET DE
RESTRUCTURATION**
2016-A0021-0581^e-219

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0581-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 7 novembre 2016, à 14 heures.

AU-0581-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 17 h.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 7 novembre 2016, délibération AU-0582-2